L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 161. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 28 FEVRIER 1818. Vol. I.

Conditions—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par semaine, payable à la fin de chaque semaine.

On peut s'abonner également à l'année, moyennant $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville le 1er du mois, et ceux de la campagne trois mois d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront point connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Toutes les personnes qui désirent faire paraître dans l'ABEILLE un grand nombre d'avis, peuvent souscrire un abonnement à l'année : leurs avis sont alors insérés à 25 c. pour chaque feuille, quelque soit la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Moreau Gaiarnaud.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérézan-Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bose, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumastrait, et [illegible] Boyer.

Etats-Unis.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf UNION, capitaine Thomas [illegible] prêt actuellement pour prendre un chargement, ou haut du et un premier aussi au bas du fleuve, si l'on s'adresse immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

3 fév BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. [illegible], maintenant à prendre charge à la [illegible], pourrait recevoir 300 balles ou l'équivalent, et partira incessamment. S'adresser a

3 fév JOHN MINTURN, rue du Canal

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé [illegible] en cuivre ORIENT, capitaine Chester, [illegible] les deux tiers de sa charge engagé, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser

STETSON & AVERY,

3 fév No. 16 rue Bienville

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot OREGON, capitaine D. Brown, sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser a bord ou a

27 déc. WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire HITTY, capitaine Watson, prenant maintenant charge au haut de la rivière, et a son retour pourra prendre du coton ou autre fret léger. Pour les conditions, s'adresser a

JOHN P. PAYSON.

1er Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant a prendre charge au haut de la rivière, et pourra prendre encore 100 boucauds a [illegible] préférence immédiatement—pour le reste, s'adresser

J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW YORK.

Le brick du premier thème PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine [illegible], partira incessamment. Pour [illegible], s'adresser à bord, vis-à-vis la rue [illegible], ou a

17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant [illegible] de sa cargaison engagé et partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser

STETSON & AVERY.

No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

La belle Ligne de paquebots partira régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 5 et 20 de chaque mois, comme suit :

Le navire HERTUG Y. capitaine Barksdale.

Le navire TALMA, capt. Marshall.

Le navire MALINOIS, capt. Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

On peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

Le jour de leur départ de New-York, est le 5 et 15 de chaque mois.

Foster & Hutton.

PAROISSE DE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES.—Le Jeudi 17 Janvier prochain aura exposé au vente à la mairie de la paroisse de Jefferson, à midi précis, les esclaves ci-dessous appartenant à la propriété de feu Baptiste Isnard, f. d. c. l., femme de François [illegible] d. c. l.—Noël, nègre d'environ [illegible] ans, charpentier passable et voleur. Célie, [illegible] d'environ 30 ans, avec ses deux enfants. Félicité de six ans, et Marie enfant de huit mois. Cette famille est toute bonne blanchisseuse.

Conditions de la vente :—Un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Paroisse Jefferson, 17 Décembre 1817.

Je SE HARANG, Juge.

ORGE.—40 boucauds de Orge, [illegible] du [illegible] et a vendre par

20 déc. MARTINSTEIN & HALL.

Europe.

POUR LE HAVRE,

LA JEUNE VIRGINIE, capitaine Ribon, partira sous peu. Pour fret ou quelques [illegible] d'adresser à

6 février THEODORE HOSSLET & Co.

POUR LE HAVRE,

Le brick EDWARD, à bonnin d'environ 200 balles de coton pour compléter [illegible] pour fret ou passage s'adresser à bord ou a

6 février WM. HOTT & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCIS [illegible], part bientôt, ayant presque tout son chargement engagé, accommodations [illegible] pour fret ou passage, s'adresser à

5 fév ANDREW LOCKHART & Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire français VILLE HENRIAN, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1300 balles de coton, est prêt à recevoir chargement pour un destin [illegible]. S'adresser au capt. a bord ou a

JULES LE BLANC.

17 déc. No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le rapide et fin voilier EDWARD DOWERS, capitaine Purdy, aura pour la plupart de sa charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser a bord du

JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. I. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le tems le permet, Mercredi prochain. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au devant du marché, ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(On préférerait un port des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, en Septembre dernier, il est doublé de neuf et cloué et chevillé en cuivre. S'adresser

15 janv. GUSTAVE RALLY & FREIMERS.

POUR RAYOU SARAH, BATON-ROUGE,

Plaquemines et les lieux intermédiaires.

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis a midi. Il a de très beaux arrangemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINT COUPEE,

Lieux intermédiaires.

Le bateau a vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, reconmencera ses voyages régulièrement de la Nlle. Orléans pour [illegible] aux endroits ci-dessus, e partira tous les Mardis [illegible] du matin et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage s'adresser a bord ou a

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

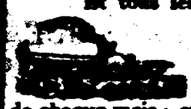

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira régulièrement tous les 5et 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord.

17 déc.

POUR LA MOBILE.

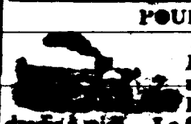

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Phare tous les mardis et vendredis à midi. Le frêt sera reçu au bassin à bord de la gabarre qui descendra le soir avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au capitaine ou bien à

H. HUNT,

17 déc Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH,

Baton-Rouge, et les ports intermédiaires,

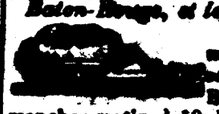

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur COLUMBIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin à 10 heures, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capit. ou à

John Hagan & Co.

1er septembre rue du Canal

POUR LE BAYOU SARAH,

Laususe-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Baudre.*

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, ils seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 150 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

M. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Pneumatiques* de la rue Bienville, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 135, au coin de la rue du Conseil, [illegible] parfaitement partout le Bas. Pavillon.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émolientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections [illegible] il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de cet établissement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de désagrémens qu'on aurait peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres améliorations, la salle [illegible] pour les hôtes est placée dans une pièce [illegible] son appartement séparé assure toujours l'isolation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vestiaire pour les nègres et la [illegible] de la maison, dans un quartier où habitations sont plus rapprochées que celle [illegible] dans autres, il aura journellement [illegible].

Prix de l'abonnement de 12 bains, $ 16.—

" " 6 " 9 —

" " 1 " 1 50

La journée d'un nègre dans l'hospital [illegible] 1 —

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine

30 barils farine de blé Saranin, fraîche

20 fréquins beurre

20 barils cidre de New-Ark

50 barils farine fraîche

3 pipes eau-de-vie de France

Une caisse [illegible]

Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de [illegible] prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. *A. & Z. Cavelier.*

500 BOUCAUTS de sucre, prêts à être livrés sur différentes habitations, à vendr par

4 dec. *G. Le[illegible]e.*

EN débarquement du brick Commodore Preble, et la goëlette Haïtienne Isabelle venant [illegible] Prince.— barils de GINGEMBRE, [illegible] de CASSE à vendre par

LEGRIEL & RENEY,

13 déc. Rue Dauphine N.°

A VENDRE.

Une superbe propriété, située dans la paroisse Jefferson, fauxbourg Lafayette, dans la rue Jefferson, consistant en deux terrains, sur lesquels il y a une écurie de 96 pieds de long sur sol, planché haut et bas, une boulangerie, une maison de maître, puits, poulailler &c. 16 terrains situés dans la même rue, dont 12 d'entourés; pour les conditions, s'adresser à

24 déc. URBAIN PLAUCHE'.

FOR SALE,

By the Subscriber, NINETY-TWO Hhds. first quality SUGAR.

Dec. 28. P. V. BARRET,

No. 37 St. Louis Street.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné:

Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de Canton; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Mioton.*

BRANDY, CLARET, &c.—Cognac and Champaigne, Brandy; 370 casks Medoc and Bordeaux Claret; different qualities; 25 half dito dito dito dito; 1650 cases dito dito dito, dito; 65 half casks Barsac Wine; 120 boxes dito dito dito; 25 hampers Champaigne Wine; Corks, Annisseed, Vinegar, &c. imported direct and entitled to debenture.

P. E. SORBE,

jan 12 118 Royal-st.

ON sale—150 bags Havana green coffee; 250 pieces Scotch hemp patent bagging, of superior quality; 9 cases sheating copper; 150 boxes tin plates—apply to

Jan 12 CURELL, LEBASSIER & KILSHAW.

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de CARROSSIER; il demeure rue Royale, No. 280, entre les rues du Maine, et St. Philippe, ayant un très-bon ouvrier, pour toutes les parties du bois, il entreprendra dit ouvrage de tout genre.

1er Jan. R. A. COOKE.

GOLD,

LIBERTY Sovereigns, English; twenty-five Guineas, French; Spanish and Mexican Doubloons; New-York, Bank Notes, for sale by MALCOLM'S, *Lottery and Exchange Office*, No. 55, Chartres Street.

Wanted [illegible] and South Carolina, Virginia, Georgia and Alabama Notes; all [illegible] Money out of demand, will be purchased at the above office.

N. B.—Schemes and drawings of all foreign Lotteries can be consulted gratis as above. Foreign Prizes will be taken for Tickets in the Catholic Church or Public School Lotteries, to be drawn on the FIFTEENTH NIGHT of [illegible] Dec. 17.

EN débarquement du navire la Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) [illegible] Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages ultérieurs.

570 sacs Café de la Havane.

50 caisses de 12 [illegible] Champagne mousseux.

100 sacs de 1000 bouchons fins.

40 caisses Huile de Vitriol de deux damejeannes chaque.

100 barils Vinaigre de cidre fin.

500 sacs Sel de Liverpool.

24 Carillets Plomb de chasse [illegible].

200 do. Blanc de Céruse [illegible].

40 barils Sucre en pain.

40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.

Cuila pour bateaux à vapeur, Cintres et Rames, Drays et Brouettes.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 pièces de confitures en boites contenant 60 livres; 4 do. sucre blanc; à vendre par

A. HODGE, Jr.

Dec 18.

SUCRE EN PAIN.—Le soussigné tient constamment en entrepôt du sucre en pain et en pelotte raffiné; [illegible] Sucre en pain en boites.

A. HODGE, Jr.

Dec 18.

EN débarquement du ballot Wm. Howland, 50 ballots [illegible] coupé, numérotés assortis, à vendre par

J. H. FIELD.

18 Dec. 22 rue de la Douane.

MELASSE.—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre 60 barils de Melasse.

TANEY & DUPLESSIS.

18 Dec, 36 rue de la Levée.

ON pourrait avoir quelques tonneaux de fret en s'adressant à W. W. CALDWELL.

18 decembre.

BEURRE frais.—50 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Belvidere, et à vendre par

27 nov W. D. JOLLEY, rue Levée.

TABAC &c.—En débarquement du brick Charlotte :

25 barils Tabac de Virginie,

25 boites do. do.

260 caisses savon,

5 boucauds Rum quatrième preuve,

40 caisses cardes à coton et à laine de Whittemore, numéros assortis; 25 ballots brodequins et souliers, à vendre par N. MERRITT.

dec 20. No. 36 rue des Magasins.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Rumble, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barillets vaplegria, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Bourse, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'excellente Queen Tom, 18 do. do. dites Contents et Duchesse; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 dec CURELL, LEBASSIER & KILSHAW.

A VENDRE par Peter B. Champagne, et importées par les dernières arrivages [illegible] Bordeaux; vin blanc de Grave en ½ bariques et d'une bonne qualité. Vin en [illegible] Grenard Larose très vieux et de qualité très supérieure. Idem idem de Chateau Lafitte, fil. id. de St. Julien. 18 déc

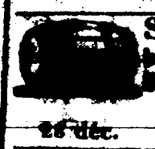

SUCRE A VENDRE.—[illegible] boucauds Sucre 1ère qualité. S'adresser à

P. V. BARRET,

26 déc. No. 37, rue St. Louis

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi. 15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 23 de Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 9me. section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçues dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, rue Royale.

J. L. PERVOST,

14 janv. Caissier

REçu. par les derniers arrivages et à vendre chez M. Pauchet [illegible] Royale No. 147,

Rubans unis à double [illegible]

Galons de soie de Paris

Mouchoirs gros de Naples

Cotelettes et des Bodes

Bas de coton pour hommes et femmes

Soie à coudre

Ces marchandises sont bien assorties pour le Mexique.

Le tout ayant droit au drawback. 21 dés

MR. GUILLAUME—Nouvellement arrivé de Paris, ayant eu l'honneur de faire les [illegible] général Jackson, vient de prendre précédemment une maison, rue St. Anne, [illegible] qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont assurés qu'il ne négligera rien pour les satisfaire. Il se charge de tous les repas qu'on lui commandera. On trouvera journellement dans sa demeure, des pâtés froids et autres pâtisseries de commande. 25 janv.

ON pourra se procurer à très-bon marché, de bien jolis costumes de masques, arrivant de France, en s'adressant au local où se trouve le Phénomène, surnommé la Femme-Singe. 6 fév

COUR DE DISTRICT.—Samedi 9 février 1818. *Baptiste et François Dumoulin* h. c. l. *contre leurs créanciers.*—Sur motion de M. R. Denis, avocat de M. [illegible]. Le Breton, syndic des créanciers des insolvables et sur enregistrement du tableau de distribution dans cette cause; il est ordonné par la cour que les créanciers de [illegible] B. et F. Dumoulin, ainsi que tous ceux intéressés dans cette affaire, dénoncent les raisons, s'ils en ont, d'ici au Samedi 28e. jour du présent mois, pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas homologué, et [illegible] conformément à la loi—Extrait des minutes. (Signé) H. FARRIE,

1 fév.—3t. député greffier.

Costumes de masques.

MLLE Le Boulanger a l'honneur de prévenir le public, qu'elle vient de louer l'ancien magasin qu'occupait Mde. Théodore, rue Ste. Anne, entre celles de Bourbon et Royale, où elle tiendra à des costumes de masques, très-frais; elle aura également un appartement où les personnes qui l'honoreront de leur bienveillance pourront s'habiller avec [illegible] à l'abri de l'œil de la curiosité [illegible] ne pourra pénétrer.

26 janvier—f

FRUITS FRAIS.—30 caisses Prunes, 50 paillons de Figues 10 bls. Noix du Brésil, Raisins par le navir Wm Tell, et à vendre par J. P. PAYSON.

Décembre

EN débarquement des navires Hanna et James le Grand, de Liverpool, et à vendre par les soussignés :

Toile à chemises de 4-4,

Robes de soie avec bordures cabrielle,

Velour cannelle bleu et noir,

Mouchoirs rouge bleu et noir,

Mouchoirs Madras,

Mousseline de 4-4 et 6-4,

Indienne et mousseline rayée,

Cravattes, etc. Les marchandises ci-dessus sont droit de debenture.

KENNEDY & BUCHANAN.

15 de

A VENDRE.

DEUX cents rames tant papier collier et aux armes que papier à lettres, fabrique de France, et sans coton, à la librairie de Ch. Jourdan & ce, auquels il reste encore 25 barriques de très bon vin rouge par de Bordeaux à $34.

20 déc. CH. JOURDAN

EN débarquement du sloop Juliet, venant de St. Yago, 200 Surons TABAC, de première qualité, à vendre par

JEAN GOULET,

No. 5, *Rue Toulouse*

Esclave en marronage.

Une récompense de $25 est offerte à celui qui arrêtera la négresse NANCY, absente depuis 15 jours, habituée à vendre des gâteaux; elle a la peau très-noire, de gros seins, le regard [illegible], et était vêtue d'une robe de cotonnade bleue à carreaux, elle se tient habituellement à la pointe du côté de M. Jn. Mornay. On offre également 25 piastres à celui qui pourra découvrir l'individu qui lui donne asile.

A. LACOUTURE,

4 janvier rue de Chartres No. —

RUSSIE RONDE.—30 balles Russie ronde 4-4, en débarquement du brick Walthan à vendre par

12 Jan. JORDAN

Cour du District, Jeudi le 5 Décembre 1817.—*Marie Adelaïde Grouax f. de c. l. contre ses créanciers.*

SUR motion de D. Seghers, avocat d'Antoine Abat syndic des créanciers de l'insolvable Marie Adélaïde Grouax, et sur l'enregistrement d'un tableau de distribution dans dette cause; il est ordonné par la cour que les créanciers de ladite insolvable, ainsi que tous autres que cela peut concerner, aient à déduire Samedi le 27 du présent mois de Décembre, ou avant, les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé conformément à la loi, et ledit syndic déchargé.—Extrait des minutes. (Signé) S. L. LEWIS

8 déc, greffier.